

Informations clés



Structure porteuse : **Parc naturel régional**



ETP dédié à l'animation PSE : **1,5 - internalisation de l'animation technique**



OTEX principal : **Élevage de bovins**



Surface de territoire PSE : **4,9 km² soit 3,2% de la superficie du territoire de la structure porteuse**



Densité médiane de haie : **158 ml/ha - Territoire moyennement poussant**



Nombre d'agriculteurs dans le PSE : **19 dont 100% engagés dans le Label Haie**



Date signature 1^{er} contrat : **décembre 2021**



Système indicateurs : **Multiple**

1. Objectif de la démarche PSE

- Enjeux :
- Préservation de la biodiversité
 - Préservation de la ressource en eau

Indicateurs de pratiques

Volet I - Gestion des structures paysagères

Densité de haie en gestion durable avec le Label Haie

Volet II - Gestion des systèmes de production agricoles

Gestion des couverts végétaux (part de la place des prairies et des cultures pluriannuelles dans les exploitations)
Valorisation des ressources de l'agroécosystème (quantité moyenne d'azote minéral)

Bénéfices

Protection de la ressource en eau (qualité et quantité)
Lutte contre l'infiltration des produits agro-phytopharmaceutiques
Maintenir un haut niveau de biodiversité
Préservation du paysage bocager
Lutte contre l'érosion

Focus haie

Pour intégrer ce PSE, les fermes doivent remplir trois critères :

- avoir une densité de haies minimale de 95 ml/ha,
- avoir au moins 4% de leur SAU dans le périmètre de la commune d'Étroeuingt et de l'Aire d'Alimentation de Captage prioritaire d'Étroeuingt,
- avoir leur siège d'exploitation dans le périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Services écosystémiques rendus

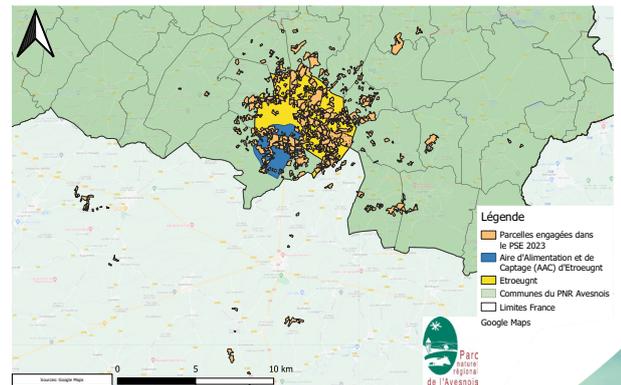
Le territoire

Le Parc naturel régional de l'Avesnois compte parmi les seuls territoires bocagers historiques du département du Nord.

Le territoire d'expérimentation se situe dans la vallée de l'Helpe mineure et est concerné par quatre ZNIEFF de type I et II (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique).»

Territoire moteur sur la thématique de la haie avec la mise en place de plusieurs dispositifs :

- Accompagnement des agriculteur-trice-s et des collectivités autour de la contractualisation des politiques agro-environnementales, des politiques de plantation, de renforcement du bocage et de gestion au travers des outils contractuels,
- Développement économique de la filière bois énergie, avec des chaudières bois dans le parc,
- Accompagnement des collectivités dans la préservation du bocage dans les documents d'urbanisme.



Titre : Aire d'alimentation et de captage (AAC) d'Étroeuingt et parcellaire engagé dans le PSE du Parc naturel régional de l'Avesnois

La prise en compte de la haie sur le territoire

Les exploitations agricoles comptent beaucoup de haies basses, taillées au carré avec peu de hauts jets. Elles sont associées à une culture du « propre ». Il y a quelques têtards, pour la majorité, vieillissants et nécessitant une intervention urgente. Le changement de pratique de gestion des haies est globalement mal perçu.»

2. Mise en oeuvre du dispositif PSE - HAIE

■ Action réalisée en interne

➔ Action réalisée avec des partenaires

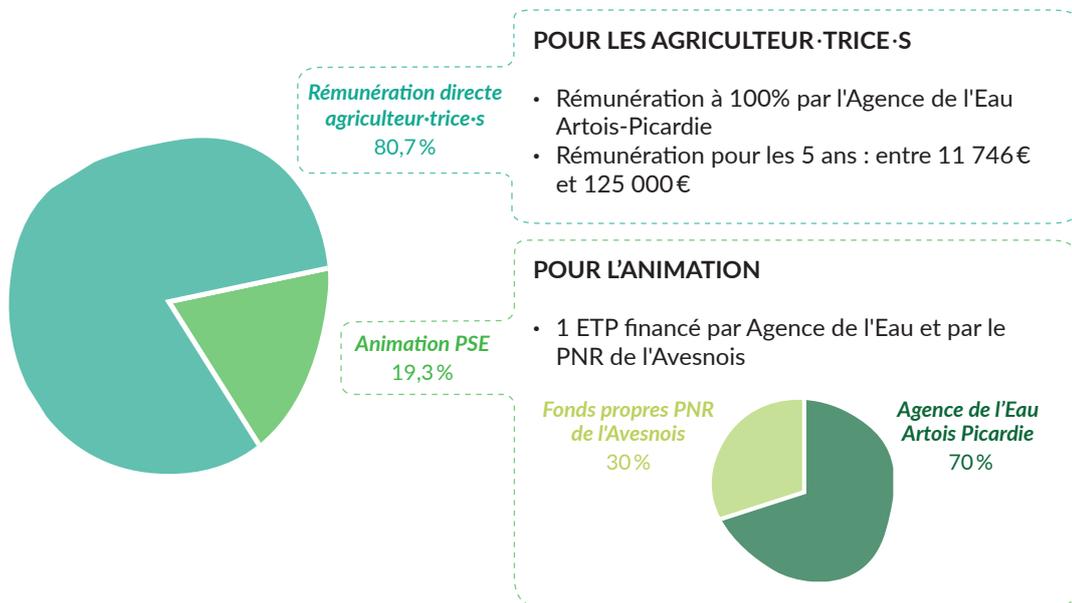
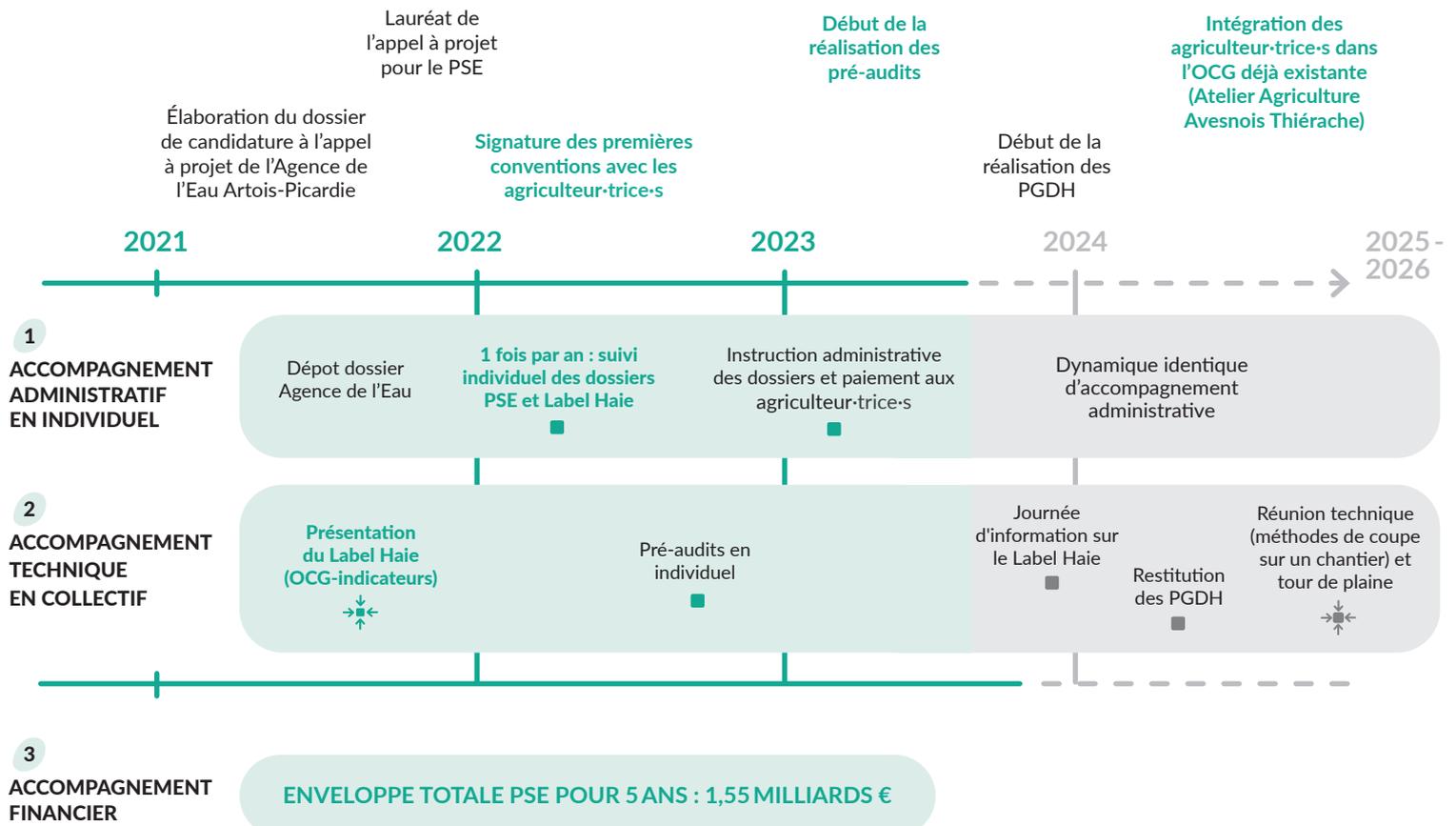


Tableau du financement partie haie en fonction de la note PSE

Densité de haies (ml/ha SAU)	<95	95-100	100-105	105-110	110-115	115-120	120-125	125-130	130-135	135-140	>140
Note PSE	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur guide Maintien - entretien (€/ha SAU/an)	—	6,6	13,2	19,8	26,4	33	39,6	46,2	52,8	59,4	66
Nombre d'agriculteur-trice-s par classe	—	0	0	0	0	1	0	0	1	0	17

« Nous sommes très satisfaits de l'engouement suscité par le dispositif PSE. Nous avons réussi à mobiliser quatre fermes supplémentaires aux estimations initiales. Les objectifs fixés dans notre réponse à l'appel à projets sont largement atteints. »

« Il est important de ne pas sous-estimer le temps nécessaire pour se former et s'approprier le dispositif PSE et le Label Haie. Un important renouvellement du personnel au sein de la structure a entraîné des retards dans l'animation du dispositif et de multiples périodes de formation. La situation est aujourd'hui stabilisée grâce à l'embauche d'un-e technicien-ne bocage. »

3. Écosystème créé autour du PSE-Haie

TRAVAIL INTER-STRUCTURES EN RÉSEAU
Besoins d'échanges et de rayonnement de groupe

- DRAF
- Chambre d'Agriculture
- Centre de gestion
- DDT
- Association du territoire
- Coopérative agricole
- Région Hauts-de-France

Structures de concertation pour l'élaboration du projet (Étude de préfiguration et choix des indicateurs)

Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (porteur de l'OCG, compétence technique sur la labellisation)

Besoins d'accompagnement technique de gestion de haies

Afac-Agroforesteries Régionale et Nationale

Bureau d'étude Solagro (appui élaboration du dossier de candidature)

Besoins en connaissances fondamentales sur les haies

Technicien Bocage du PNR (auditeur Label Haie et formé au PGDH)

Accompagnement PSE

Parc naturel régional de l'Avesnois

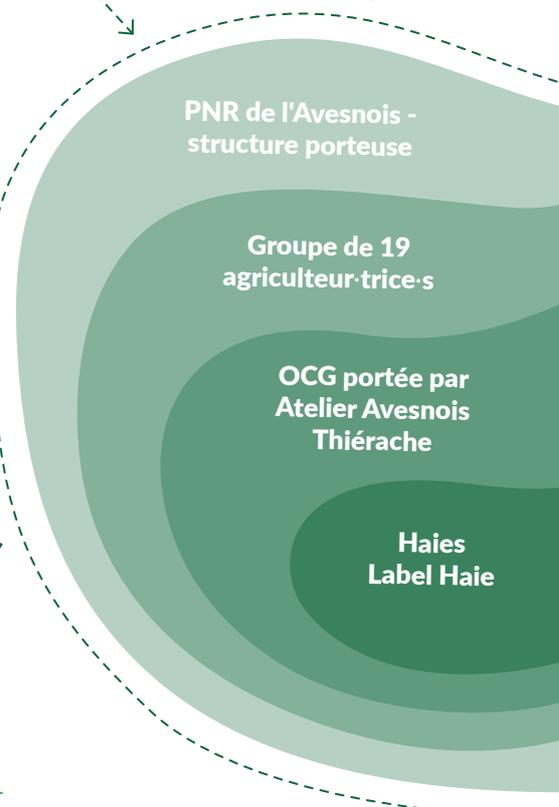
Agence de l'Eau Artois-Picardie

Besoins de portage financier

Filière plaquette litière: initiation récente de cette valorisation

Filière bois énergie: dans le PNR (chaudières bois) et avec l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache

Besoin de développer d'autres filières de valorisation des haies



Témoignage Label Haie

« Nous avons souhaité simplifier le dispositif PSE en limitant le nombre d'indicateurs évalués pour attribuer une plus grande part financière à chaque indicateur. Les agriculteurs ont soutenu ce choix. L'évolution des pratiques de gestion durable des haies avec la certification Label Haie est, selon eux, un critère difficile à atteindre qui mérite une enveloppe importante. »



Premier bilan

« L'ensemble des étapes (diagnostic, accompagnement, paiement) est porté et réalisé par le parc. Cette centralisation apporte une grande souplesse et une capacité d'adaptation appréciées par les agriculteur-trice-s. La dynamique est très positive et encourageante. »

Opportunités

« À moyen terme, notre objectif est d'intégrer ces dynamiques collectives de gestion durable des haies à l'échelle du parc tout entier. Conformément à l'objectif affiché dans la charte du parc, d'ici 2040, le parc vise à accompagner, dans la certification Label Haie, 1/4 du linéaire de son territoire. Le PSE est donc une bonne expérimentation pour atteindre cet objectif. »

Perspectives

« Nous n'avons pas encore établi de stratégie définitive à long terme. Dans un premier temps, nous avons souhaité assoir l'accompagnement des agriculteur-trice-s et leur intégration dans l'OCG existante. Nous envisagerons ensuite de développer des filières de valorisation économique du Label Haie, spécifiquement les filières bois énergie, litière plaquette et bois d'œuvre. Cette structuration des filières passera peut-être par la création de nouvelles OCG spécialisées dans des valorisations. La réflexion est encore en cours. »

Volonté de simplifier et spécialiser le dispositif

Important frein social et culturel à la gestion durable des haies

Diffusion du principe de gestion durable à grande échelle

INFORMATIONS À RETENIR DES SPÉCIFICITÉS PSE

Inscription durable du Label Haie : Création d'OCG spécialisée et inscription du Label Haie dans la charte du Parc

Remise en question du portage du dispositif par un seul salarié

Partenariat avec l'OCG déjà existante, dans un premier temps, pour faciliter l'animation

Contact :



Parc naturel régional de l'Avesnois -

Virgile ADAMI

Chargé de mission Paiements pour Services Environnementaux
virgile.adami@parc-naturel-avesnois.com



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

